

**CONSEIL MUNICIPAL – 29 AVRIL 2015-**

L'an deux mille quinze, le 29 avril à 18 heures 00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de M. Jean-Louis ECHAVIDRE, maire.

**Date de la convocation** : 24 avril 2015

**Présents** : Mmes et MM. Marie ALLIER, Jean-Michel BILLOT, Nicolas BONNEAU, Philippe BRIDONNEAU, Sébastien CARRIERE, Jacques CHARRIE, Laurence DELETRE, Jean-Louis ECHAVIDRE, Françoise FABIE, Jacques GAMBELIN, Patrice HAUG, Vivien LAGARDE, Dominique LOUZON et Myriam SALVY.

**Pouvoir** : Touria BAROUX à Françoise FABIE

**Secrétaire de séance** : Patrice HAUG

**Ordre du jour :**

- **Approbation du compte-rendu du conseil du 18/03/15 et signature du feuillet de clôture,**
- **Aire de loisirs : validation des commandes,**
- **Point sur programme Ladurantie,**
- **Point travaux dont pool routier,**
- **Vote du budget 2015,**
- **Adhésion association Prolongement de la Ligne B (PLB),**
- **Réorganisation des responsabilités maire, adjoints et délégués,**
- **Questions diverses**

**Approbation du compte-rendu du conseil du 18 mars 2015**

Le compte rendu du conseil du 18 mars est approuvé à l'unanimité et le feuillet de clôture est signé par les membres du conseil présents.

**Aire de loisirs : validation des commandes**

Patrice Haug présente les différentes propositions étudiées pour l'aménagement de l'aire de loisirs. Sur les 6 entreprises rencontrées, 2 ont été retenues surtout par rapport à la qualité de leurs produits : l'entreprise Husson et l'entreprise SPTM pour le multi jeu qui travaille avec Sud Environnement pour l'aire petite enfance.

C'est finalement les entreprises SPTM et Sud Environnement qui ont fait la meilleure offre :

- Réalisation l'aire multi jeu pour un montant de 22 660 € HT (entreprise SPTM)
- Aménagement aire petite enfance pour un montant de 22 574.50 € HT (entreprise Sud Environnement)

Pour l'aménagement du skate Park, l'entreprise Eden'skate a été retenue pour un montant de 14 760 € HT.

Monsieur Haug propose d'ajouter la peinture de l'aire de jeux pour un montant de 1100 € HT.

Les travaux pourraient être réalisés dans le courant de l'été 2015.

**Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité :**

- **d'aménager une aire de loisirs comprenant une aire de multi jeux, une aire petite enfance et un skate park :**
- **De retenir l'entreprise SPTM pour un montant total de 23 760 € HT pour la réalisation d'une aire multi jeux et la peinture.**
- **De retenir l'entreprise Sud Environnement pour un montant de 22 574.50 € HT pour l'aménagement de l'aire petite enfance.**
- **De retenir l'entreprise Eden'skate pour un montant de 14 760 € HT pour la fourniture et la pose d'un skatepark.**

**Une aide sera demandée au Conseil Général pour l'aménagement de cette zone pour un montant total de 61 094.5 € HT.**

### Point sur programme Ladurantie

Jacques Charrié et Jacques Gambelin doivent rencontrer mardi 5 mai l'Agence Technique Départementale qui apporte aux communes une aide juridique et technique et peut donner des conseils dans le domaine réglementaire du droit de l'urbanisme. Cette rencontre devrait permettre de choisir la procédure la mieux adaptée pour l'aménagement de la zone. Les avancées seront présentées lors du prochain conseil. Les adjoints ont également rencontré les riverains au sujet du projet de lotissement.

### Point travaux dont pool routier

Les travaux d'investissement du pool routier sont subventionnables à hauteur de 68.75 % par le conseil général. Par délibération prise en 2013, le Conseil Général a diminué de 20 % les contingents demandés par les communes, ce qui ramène à 32 000 € la part subventionnable pour Rebigue. Le projet de réfection de la chaussée de la Croix Blanche est reporté. Les élus prendront contact avec les communes environnantes pour voir si l'une d'entre elles accepte de céder son droit à subvention.

L'enveloppe pool routier / fonctionnement (non subventionné) s'élève à 11 768 € et permettra de financer l'aménagement du terrain de pétanque et de réparer les fissures du terrain de basket.

Les travaux prévus en investissement sont l'aménagement du parking, les travaux de point à temps et le chemin de Bouillonne.

Copie des dossiers d'amendes de police pour les aménagements de sécurité seront transmis à Mme Pruvot et M. Bagnéris, conseillers départementaux du canton pour faire avancer le dossier.

### Adhésion association prolongement de la ligne B (PLB)

Monsieur le Maire rappelle que l'association pour le prolongement de la ligne B est composée de chefs d'entreprise, de citoyens ou de représentants de collectivités dont le siège social est situé au Centre de Congrès Diagora – 150 rue Pierre de Gennes, 31670 Labège.

Monsieur le Maire explique que l'association pour le Prolongement de la ligne B a pour objet :

- La promotion du projet de prolongement de la ligne B du métro de Ramonville-Saint-Agne jusqu'à La Cadène à Labège,
- L'initiative et la participation à toutes actions visant à la réalisation des conditions de la mise en œuvre et de l'exécution dudit projet.

Cette association prendra fin de plein droit au jour de la mise en service du métro sur le territoire de la commune de Labège.

Les membres de l'association peuvent être :

- Les membres d'honneur : ayant rendu des services à l'association ; sont dispensés de cotisations et ont droit de vote ;
- Les membres bienfaiteurs : versant une cotisation dont le montant sera défini chaque année lors de l'Assemblée générale Ordinaire,
- Les membres adhérents : personnes physiques ou morales souscrivant une adhésion à l'association et payant une cotisation annuelle afférente.

Considérant l'intérêt de la concrétisation du Prolongement de la Ligne B du métro pour l'agglomération toulousaine et le Sicoval,

**Après avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :**

- **D'adhérer à l'association pour le prolongement de la ligne B au titre de l'année 2015 pour un montant de 30 €.**

**Réorganisation des responsabilités maire, adjoints et délégués**

Pour des raisons administratives, l'élection du nouveau maire n'a pas pu avoir lieu lors du présent conseil (attente d'un courrier du préfet). Le prochain conseil devrait avoir lieu le 20 mai.

Monsieur Echavidre donne tout pouvoir au 1<sup>er</sup> adjoint en son absence et tient à remercier chaque membre du conseil pour son implication et renouveler sa confiance en l'équipe en place.

Monsieur Charrié rappelle aux membres du conseil que leur présence aux commissions du Sicoval est importante pour faire remonter les informations en mairie. A l'occasion de l'élection du maire et des adjoints, il sera possible de changer de commissions pour ceux qui le souhaitent (le faire savoir à J. Charrié avant le prochain conseil).

**Questions diverses**

Néant.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h45.

La prochaine réunion devrait avoir lieu le mercredi 20 mai.